



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Technology-Enabled Business Transformation Team
7→XY/Transformation des activités sur la technologie /
7→ XY
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet DPM Service Delivery - NON-PSAB Services de transformation et de prestations numériques	
Solicitation No. - N° de l'invitation B9220-220010/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client B9220-220010	Date 2021-09-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XY-001-39846	
File No. - N° de dossier 001xy.B9220-220010	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-10-05 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cardinal, France	Buyer Id - Id de l'acheteur 001xy
Telephone No. - N° de téléphone (613) 218-9269 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est émise afin de publier des questions et réponses et d'apporter des changements à la Demande de soumissions.

1. Questions et réponses

Question 1

Concernant la Q/A # 1 de l'Amd. 1 : Interdire l'utilisation de catégories de ressources similaires pour WS1M-2 et WS1R-1 restreindra sévèrement la concurrence - par exemple, de nombreux soumissionnaires bien qualifiés ayant d'importants contrats SPTS impliquant la fourniture de services similaires ou virtuellement équivalents pourraient être incapables de passer la deuxième étape obligatoire.

Dans la Q/A 24 de l'Amd. 2, le Canada a approuvé l'ajout de contrats non liés aux SPICT provenant d'autres niveaux de gouvernement afin de démontrer les jours facturés pour le VT1 O2 et le VT2 O2, à condition que le soumissionnaire puisse mettre en correspondance 75 % des tâches pour les catégories de ressources identifiées dans le volet 5 des SPICT, Services de gestion de projet. Nous avons les questions suivantes à ce sujet :

1. Le Canada acceptera-t-il également les contrats non liés aux SPICT du gouvernement fédéral dans le cadre de véhicules tels que les SPTS, étant donné que les SPTS contiennent également un volet de gestion de projet comportant de nombreuses catégories portant les mêmes titres ? La mise en correspondance de 75% des tâches avec les contrats fédéraux SPTS devrait s'avérer être une meilleure correspondance pour ce type d'approvisionnement que des mises en correspondance similaires pour les contrats de la Couronne, des provinces ou des municipalités.

2. De plus, les contrats d'une catégorie différente des SPICT qui démontrent la prestation de 75 % des tâches de la catégorie cible constituent probablement un meilleur appariement que même les ressources contractées dans la même catégorie des SPICT dans de nombreux cas (étant donné qu'en général, seulement 50 % de similitude est exigé en ce qui concerne les années d'expérience démontrées pertinentes à la catégorie afin d'être intégré). Nous demandons respectueusement au Canada de reconsidérer les réponses données jusqu'à présent concernant VT1 O2 et VT1 C1 et de permettre des équivalences démontrées avec d'autres catégories des SPICT, à condition que les soumissionnaires puissent faire correspondre 75 % des tâches des catégories de ressources identifiées dans le volet 5 des services de gestion de projet des SPICT.

Réponse 1

Voir la réponse 6 de la modification 003 à la Demande de soumissions.

Question 2

En ce qui concerne les exigences relatives aux jours facturés (VT1 O2, VT2 O2), le Canada acceptera-t-il le travail effectué dans le cadre de contrats du secteur privé non liés aux SPICT pour démontrer les jours facturés, à condition que les catégories de ressources pour les jours facturés soient de la même catégorie et correspondent à 75 % des tâches pour les catégories de ressources identifiées dans les services de gestion de projet du volet 5 des SPICT ?

Réponse 2

Voir la réponse 6 de la modification 003 à la Demande de soumissions.

Question 3

Dans l'amendement 2, le VT1 C4 pour le consultant en gestion du changement est passé d'une maîtrise à un baccalauréat et les critères de notation ont été modifiés comme suit : Pas de baccalauréat = 0 point / Baccalauréat = 10 points / Maximum de points disponibles = 10 points.

La façon dont les critères ont été modifiés implique qu'un diplôme de Maîtrise n'est plus accepté. Veuillez confirmer qu'un diplôme de Maîtrise sera toujours accepté pour 10/10 points.

Réponse 3

Le Canada confirme qu'une Maîtrise est toujours acceptée pour obtenir 10/10 points pour le VT1 C4, Consultant en gestion du changement.

Voir la section 2 ci-dessous.

Question 4

Dans l'amendement n°003, les questions 1, 2, 4 et 6 ont été clarifiées : les contrats identiques ou similaires sont suffisants pour satisfaire aux exigences de VT1 O2 ou VT1 C1. Dans l'amendement n°002, la question 21 demandait s'il y aurait une certaine souplesse pour permettre aux clients du secteur privé de participer, ce qui a été refusé.

Les clients du secteur privé qui gèrent des projets de plus de 15 millions de dollars ont mis en place des cadres et des processus solides pour garantir la fourniture adéquate de ressources qualifiées pour les travaux hautement techniques nécessaires à la réussite.

Avec les mises à jour/changements de l'amendement 3, la Couronne pourrait-elle reconsidérer et autoriser les références contractuelles d'un client du secteur privé pour le volet 1 (VT1 O1), si les postes identiques ou similaires sont associés à 90 % des tâches pour les catégories de ressources identifiées dans la section 8.0 de l'annexe A - Énoncé des travaux ?

Réponse 4

Le Canada n'acceptera pas les références contractuelles du secteur privé pour le volet 1 de VT1 O1, VT1 O2 et VT1 C1.

Les critères VT1 O1, VT1 O2 et VT1 C1 demeurent inchangés.

Question 5

Référence à l'amendement 003, réponses 1, 2, 4 et 6 - Le gouvernement du Canada autorise maintenant la correspondance pour les catégories de ressources "identiques ou similaires" pour VT1/O2 et C1. Il va de soi que, logiquement, la même chose devrait s'appliquer au VT 2. Veuillez confirmer et, si non, fournir une justification détaillée ?

Réponse 5

La demande a été examinée et l'exigence restera inchangée. Une justification détaillée sera publiée la semaine prochaine.

Question 6

Étant donné que notre offre était au point mort jusqu'à la réception de l'amendement 003 qui permet maintenant la correspondance des catégories "identiques ou similaires" pour VT1, en toute équité, nous demandons une extension de deux semaines de la date de soumission au 12 octobre 2021. Veuillez nous en informer.

Réponse 6

Le Canada prolongera la date de clôture de la Demande de soumissions jusqu'au 5 octobre 2021.

2. Correction et modifications à la Demande de soumissions

2.1 À la Pièce jointe 4.2 Critères d'évaluation des ressources de base, 2.1 Volet de travail 1, Conseiller en gestion du changement – Niveau 3

EFFACER: critère C4 en entier;

INSÉRER critère C4 ci-dessous :

C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un baccalauréat ou un diplôme supérieur d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en administration des affaires ou en administration publique.</p> <p>Pour les équivalences, veuillez-vous référer à : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada</p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.</p>	<p>Pas de diplôme = 0 point Baccalauréat ou diplôme supérieur = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
-----------	---	---

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSION DEMEURENT INCHANGÉES